



Mairie de Saules

## Compte rendu du conseil municipal du 6 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis DAUDEY, Maire de la commune de Saules, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie et un second au registre des délibérations.

**Présents** : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Martial KOVALIK, Pascal MANGANONI, Dominique MUTTONI, Jean-Pierre JACQUIN, Liliane CHARITE, Mickaël ULAS

**Absent excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : Liliane CHARITE

### 1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après s'être fait présenter les dépenses et les recettes de l'exercice 2017, le maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal, considérant la régularité des opérations a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2017 qui se solde par

- Un excédent global de fonctionnement de : 110 477.39 €
- Un déficit d'investissement de 39 966.91 €

### 2/ COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2017 établi par le Trésorier d'Ornans et le compare au compte administratif du budget du même exercice, produit par la commune.

Ce document s'avère conforme à la réalité budgétaire de la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion du Trésorier d'Ornans établi en conformité avec le compte administratif du budget communal.

A la majorité les membres présents approuvent le compte de gestion 2017 du Trésorier d'Ornans.

### 3/ BUDGET PRIMITIF 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le **BUDGET PRIMITIF 2018**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES dont report de 70 510.48 €	DEPENSES dont report de 39 966.91 €	RECETTES
182 245.00 €	248 033.48 €	95 693.91 €	95 693.91 €

### 4/ VOTE DU TAUX DES TAXES 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux des taxes de **0.82%** pour **2018**

	2017	2018
Taxe d'habitation	12.47%	<b>12.57%</b>
Taxe sur foncier bâti	4.02%	<b>4.05%</b>
Taxe sur foncier non bâti	6.37%	<b>6.42%</b>

A compter de 2018, la CFE est remplacée par la FPU.

### 5/ SUBVENTIONS 2018

Inchangées par rapport à 2017, sauf RBC : 250 € au lieu de 150 €.

S'ajoute : Association des chats du pays d'Ornans : 50 €

## **6/ CIMETIERE**

Suite à la demande de Mme DOMON Josette née DROUHARD demeurant à Chalons Sur Saône, accord du conseil municipal pour lui attribuer la cavurne N°7 au prix de 598.00 €.

## **7/ DIVERS**

- Acceptation de chèques :
  - ✓ Don de Madame Simone MOREL pour 40 €
  - ✓ Chèque de GROUPAMA de 649.44 € suite à la modification du contrat d'assurance.
- Délibération autorisant le maire à ester en justice dans le contentieux avec M. BEFFY et Mme RENAULT pour la construction d'un abri à chevaux hors de la carte communale.
- Suite à la liquidation judiciaire des transports CHARITE, le mandataire judiciaire informe la commune que le Tribunal de commerce a arrêté un plan de cession des actifs de la société transports CHARITE au profit de la SAS FINANCIERE GAGNE.

Séance levée à 22H00

Prochaine séance le jeudi 29 juin 2018